

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

22 septembre 2023

Finance décentralisée (DeFi) : le rapport de l'OICV mis en consultation publique

L'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV, IOSCO en anglais), dont l'AMF est un membre actif, vient de publier un rapport sur la finance décentralisée (DeFi). L'AMF invite les acteurs de l'écosystème à transmettre leurs commentaires d'ici au 19 octobre 2023.

L'OICV, l'organisme mondial réunissant les régulateurs des marchés financiers, a publié le 7 septembre 2023, un rapport visant à promouvoir le développement de cadres réglementaires s'appliquant à la finance décentralisée (DeFi) au sein des juridictions membres.

L'OICV formule neuf recommandations en vue de répondre aux préoccupations en matière d'intégrité des marchés et de protection des investisseurs soulevées par les activités de finance décentralisée. Ces recommandations couvrent six domaines clés, conformément aux objectifs et principes de l'OICV en matière de réglementation des valeurs mobilières :

- comprendre les activités, structures et les modes de gouvernance de la finance décentralisée,
- atteindre des standards communs en matière de réglementation,
- identifier et gérer les principaux risques,
- fournir des informations claires, précises et complètes,

- appliquer les lois en vigueur,
- coopérer au niveau transfrontalier.

Les commentaires sur le document de consultation doivent être envoyés à DeFiconsultation@iosco.org URL = [mailto:DeFiconsultation@iosco.org] au plus tard le 19 octobre 2023.

Des travaux internationaux qui font échos aux travaux de l'AMF

L'AMF a participé au groupe de travail de l'OICV sur la DeFi et contribué activement à l'élaboration de ce rapport.

Dans son papier de discussion publié le 19 juin 2023, l'AMF a rappelé que l'approche réglementaire de la finance décentralisée devrait être coordonnée, compte tenu de la nature transfrontière des activités de DeFi, afin de favoriser l'émergence d'un marché équitable, propice à l'innovation et protecteur pour les investisseurs.

Les acteurs sont également invités à apporter leur contribution à la réflexion de l'AMF - sous format libre - avant le 30 septembre 2023 à l'adresse innovation@amf-france.org URL = [mailto:innovation@amf-france.org].

En savoir plus

- 📄 Communiqué OICV-IOSCO "IOSCO establishes global approach to address risks in Decentralised Finance"
- 📄 Rapport OICV-IOSCO "Policy Recommendations for Decentralized Finance (DeFi)"
- 📄 Papier de discussion de l'AMF sur la Finance décentralisée (DeFi)

Mots clés

MARCHÉS

SUR LE MÊME THÈME



 S'abonner à nos alertes et flux RSS



RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

07 novembre 2025

Décision relative à la modification des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) Sigma X Europe



PRISE DE PAROLE

CRYPTO-ACTIFS

15 octobre 2025

Discours d'ouverture de Marie-Anne Barbat-Layani, présidente de l'AMF - Forum Fintech ACPR- AMF, Lundi 9 octobre 2025



RÈGLES PROFESSIONNELLES

INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ

14 octobre 2025

Décision d'approbation des règles du système multilatéral de négociation LISE constituées par les règles de fonctionnement du système de négociation et de règlement DLT LISE



Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02